

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2011**

Membres présents :

**TOURNABIEN** Marc, maire,

**RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane, adjoints ;  
**BOIS** Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON**  
Didier, **DALLA-COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-  
José, **VARESANO** José, **VALENZANO** Martine, **VIARD** Marcel

Membres absents excusés :

**GROS** Danielle

**LESIEUR** Evelyne (procuration à Marc TOURNABIEN)

Secrétaire de séance :

**TRIBAL** Marie-José

**1- Approbation compte-rendu réunion du conseil municipal du 15 septembre 2011**

-Délibération CCAS : M. Marcel BOCHET fait remarquer qu'il y a une erreur sur le montant du bon de chauffage qui s'élève à 160 euros et non à 60 euros.

-Taxe sur la consommation finale d'électricité : mauvaise interprétation de certains élus : M. le maire précise qu'il s'agit d'une taxe instituée de fait et que le conseil municipal devait seulement délibérer pour en fixer le coefficient entre 0 et 8 (nous avons opté pour un coefficient de 2)

Après la révision de ces deux points, le conseil municipal adopte le compte rendu à l'unanimité.

**2 –Nom des nouvelles voiries sur la ZAC du Pré de Pâques**

7 rues ont été nommées :

- no 1 – Rue Pré Martin
- no 2 – Rue Grand Champ
- no 3 – Rue Porte Martel
- no 4 – Rue de la Feuilletaz
- no 5 – Rue Pré de Pâques
- no 6 – Rue Grange Neuve
- no 7 – Rue des Tulipes

Le sujet a été adopté à l'unanimité.

**3 – Tarif spécifique pour le restaurant scolaire**

Il s'agit d'instituer un tarif spécifique pour le restaurant scolaire concernant les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Ceux-ci sont accueillis à la cantine, bénéficient de la structure et de l'encadrement mais fournissent eux même un repas adapté. Le tarif proposé pour ce service est de 2 euros.

Ce tarif est adopté à l'unanimité.

**4 – Acquisition parcelle madame France Verney**

Ce point est reporté.

## **5 – Nomination délégués communaux à la commission intercommunale des impôts directs**

Obligation de créer une commission intercommunale des impôts directs pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux ; cette commission définit des locaux types qui serviront de référence pour les impositions à venir. Pour Saint-Julien, nous avons besoin de 2 délégués titulaires qui se sont proposés, à savoir : M. Marc TOURNABIEN et Mme Josiane CHOMAZ et 2 délégués suppléants : M. Marc RAVIER et M. Franck LEFEVRE. Ces nominations sont approuvées à l'unanimité.

## **6 – Création régie police municipale**

Ce point est reporté.

## **7 – Avenant marché MO espace sportif et culturel**

Le montant du contrat de maîtrise d'œuvre est établi dans un premier temps sur la base du montant du projet au stade APS (avant projet sommaire). A ce stade, le montant du projet était de 1 800 000,00 € HT.

La définition plus précise du projet et des besoins à satisfaire ainsi que la volonté de la commune de réaliser un bâtiment basse consommation alimenté grâce à une pompe à chaleur et une toiture photovoltaïque ont fait évoluer l'estimation du projet au stade APD (avant projet définitif). A ce stade le montant du projet s'élève à 2 608 997,60 € HT.

M. le maire indique que conformément au contrat de maîtrise d'œuvre, il convient de fixer par avenant le nouveau montant de cette maîtrise d'œuvre. Ce montant s'élève désormais à 234 809,78 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant n°1 au contrat de MO pour un montant de 72 809,78 € HT.

## **8 – Avenant marché travaux espace sportif et culturel**

A la demande de la commune l'architecte a travaillé sur un projet d'extension du local de rangement du futur espace sportif et culturel.

Ces travaux supplémentaires nécessitent de passer des avenants au marché de travaux concernant les lots suivants:

- Lot n°1 (Gros Œuvre) pour un montant HT de 8 815,13 €
- Lot n°2 (Charpente bois – Couverture ossature bois) pour un montant HT de 4 399,60 €
- Lot n°3 (Menuiserie métallique - Vitrierie –Serrurerie) pour un montant HT de 7 416,60 €
- Lot n°3I (Menuiseries Bois) pour un montant HT de 520,00 €
- Lot n°4 (Cloisonnement – Faux Plafond- Acoustique) pour un montant HT de 1117,80 €
- Lot n° 6 (Revêtements Sols Collés) pour un montant HT de 1080,00 €
- Lot n° 7C (Chauffage) pour un montant HT de – 3 800,00 € (avenant négatif)

Le conseil approuve à l'unanimité ces avenants au marché de travaux.

## **9 – Convention de mise à disposition terrains communaux à l'association Solid'art**

M. le maire demande au conseil un accord de principe sur la mise à disposition par l'AFP de Saint-Julien de terrains appartenant à la commune à l'association Solid'Art pour le développement des projets de réintroduction de la culture de la vigne et du safran au lieu dit Babylone.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **10 – Vente terrain communal à la Riondaz**

Nous sommes sollicités par un particulier souhaitant construire une maison d'habitation pour la vente de plusieurs parcelles communales situées à la Riondaz, lieu-dit « A BARDEL », d'une superficie de 600 m<sup>2</sup> environ, pour un prix total de 35.000 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cette vente.

## **11 – Comptes-rendus réunions**

- M. RAVIER nous fait part du compte-rendu de la réunion du SAEMM du 04/10/2011.
    - 1<sup>er</sup> sujet : étude transfert compétence eau potable
  - \* 5 communes sont d'accord pour lancer cette étude : Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Hermillon, Pontamafrey, Villargondran.
  - \*4 communes réservent leur décision quant à leur participation financière à cette étude : Le Chatel, Montvernier, Jarrier, Saint- Pancrace.
- Nous attendons fin novembre 2011 pour la décision définitive.
- 2<sup>ème</sup> sujet : branchement ST ALBAN –DES- VILLARDS sur le réseau du SAEMM.
  - 3<sup>ème</sup> sujet : travaux divers.

- Mme CHOMAZ nous fait part de la réunion de la commission culture du 10/10/2011, à savoir :

- \*le bulletin municipal n°26 en cours de réalisation ;
- \*mise en place également d'une soirée théâtre le 21/10/2011 ;
- \*projet d'élaboration du plan de la commune (pas de publicité de commerçants à l'intérieur du dépliant);
- \*Mme CHOMAZ nous signale également que cette année il n'y aura pas de cérémonie de vœux (gymnase en travaux), des cartes de vœux seront distribuées aux habitants de la commune.

## **12 – Questions diverses**

La signalétique (information sur les commerces...) sur la commune est à mettre à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h05.

**Le maire,  
Marc TOURNABIEN**